



Convocation du 06 avril 2021.

La convocation a été adressée individuellement à chaque membre du Conseil municipal pour la réunion qui aura lieu le 09 avril 2021.

Le Maire,  
Pierre DECOURSIER

### SÉANCE DU 09 avril 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le neuf avril, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Pierre DECOURSIER, Maire.

La séance a été publique.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : quinze.

**Etaient présents** : Mmes Sabine BELAEN, Myriam BROGNARA, Marie-Paule GULYAS, Cécile LASSEGUES (arrivée à 18h20), Mylène MONNAIS, Sylvie VERGNAUD, MM., Pierre COURET (arrivé à 18h20), Pierre DECOURSIER, Xavier DEVAUD (arrivé à 19h10), Dominique JOUANNY, Gilles PENOT, Fabien ROY (arrivé à 18h30)

**Excusés** :

Yann PLANTÉ (pouvoir à M. DECOURSIER), Loïc LARDY, Sandra BARRAUD

Mme BROGNARA Myriam est désignée secrétaire de séance.

L'assemblée accepte à l'unanimité l'ordre du jour proposé par M. le Maire.

Le procès-verbal de la séance du 5 mars 2021 est adopté par 9 voix pour.

### **DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS QUI LUI ONT ETE CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

La vente d'une concession de terrain dans le cimetière communal, pour un montant de 170 € et une durée de 50 ans.

### **OBJET : ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2020**

*Pour : 11 - Contre : 00 – Abstention : 00.*

*Arrivée de Cécile LASSEGUES et Pierre Couret à 18h20.*

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

En application des dispositions des articles L1612-12C et L2121-31 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le



**CONSEIL MUNICIPAL de la commune de SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT (CREUSE)**  
**PROCES-VERBAL de la Séance du 09 avril 2021**

receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020.

Ces comptes de gestion, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**OBJET : ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020**

*Arrivée de Fabien Roy (18h30)*

*Pour : 10 - Contre : 00 - Abstention : 00.*

M. Pierre DECOURSIER, Maire, se retire de la salle

Le Conseil municipal sous la présidence de Madame Myriam BROGNARA constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ; Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ; Arrête les résultats définitifs.

Monsieur le maire ne prend pas part au vote.

Budget Principal	Fonctionnement		Investissement		Ensemble
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Excédents
Résultats définitifs		276 494.46	79 316.58		+197 177,88

Budget Eau	Fonctionnement		Investissement		Ensemble
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Excédents
Résultats définitifs		206 522.89		166 605.64	+373 128.53

Budget Assainissement	Fonctionnement		Investissement		Ensemble
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Excédents
Résultats définitifs		9 114.86	6 332.55		+ 2 782.31

Budget Section	Fonctionnement		Investissement		Ensemble
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Excédents
Résultats définitifs		6 580.00		18 494.59	+25 074.59

Budget Lotissement	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Déficit	Excédents
Totaux cumulés	9 637.92	9 637.92	9 637.92	9637.92	19 275.84	19 275.84



**CONSEIL MUNICIPAL de la commune de SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT (CREUSE)**  
**PROCES-VERBAL de la Séance du 09 avril 2021**

**OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2020**

Arrivée de M. Xavier Devaud (19h10)

Pour : 12 - Contre : 00 - Abstention : 01.

**Budget Principal**

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	
Résultat de l'exercice :	131 180,12 €
Résultat antérieur	145 314,34 €
Total à affecter	276 494,16 €
AFFECTATION	
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du cpte 1068 sur B.P. 2021)	79 316,58€
2) Affectation complémentaire en réserves (crédit du cpt 1068 sur B.P. 2021)	- €
3) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au B.P. 2021 - ligne 002 (report créditeur)	197 177,88€
<b>TOTAL</b>	<b>197 177,88 €</b>

**Budget Eau**

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	
Résultat de l'exercice :	33 539,28 €
Résultat antérieur	147 944,96 €
Total à affecter	166 605,64 €
AFFECTATION	
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du cpte 1068 sur B.P. 2021)	€
2) Affectation complémentaire en réserves (crédit du cpt 1068 sur B.P. 2021)	- €
3) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au B.P. 2021 - ligne 002 (report créditeur)	206 522,89 €
<b>TOTAL</b>	<b>206 522,89 €</b>

**Budget Assainissement**

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	
Résultat de l'exercice :	10 128,72 €
Résultat antérieur	€
Total à affecter	10 128,72 €
AFFECTATION	
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du cpte 1068 sur B.P. 2021)	6 332,55 €
2) Affectation complémentaire en réserves (crédit du cpt 1068 sur B.P. 2021)	- €
3) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au B.P. 2021 - ligne 002 (report créditeur)	3 796,17 €
<b>TOTAL</b>	<b>€</b>

**Budget Section**

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	
Résultat de l'exercice :	357,07 €
Résultat antérieur	6 222,93 €
Total à affecter	6 580,00 €
AFFECTATION	
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du cpte 1068 sur B.P. 2021)	€
2) Affectation complémentaire en réserves (crédit du cpt 1068 sur B.P. 2021)	- €
3) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au B.P. 2021 - ligne 002 (report créditeur)	6 580,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>€</b>

**OBJET : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021**

*Pour : 13 - Contre : 00 - Abstention : 00.*

Monsieur le Maire présente les projets de budgets primitifs pour l'exercice 2020, lesquels s'équilibrent de la manière suivante :

**BUDGET PRINCIPAL :**

*Pour : 13 - Contre : 00 - Abstention : 00.*

Dépenses			Recettes		
Chapitre	Libellé	Proposition	Chapitre	Libellé	Proposition
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
011	Charges à caractère général	222 600,00 €	013	Atténuations de charges	15 000,00 €
012	Charges pers., frais assimilés	412 000,00 €	70	Produits services, domaine	43 900,00 €
014	Atténuations de produits	19 000,00 €	73	Impôts et taxes	434 000,00 €
65	Autres charges gest. courante	127 200,00 €	74	Dotations et participations	302 800,00 €
66	Charges financières	14 000,00 €	75	Autres pduits gest. courante	38 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	300,00 €	77	Produits exceptionnels	3 300,00 €
023	Virt à section d'investissement	262 377,88 €			
042	Opérat° ordre trsf. entre sect.	4 700,00 €	042	Opérat° ordre trsf. entre sect.	28 000,00 €
002	Résultat reporté	€	002	Résultat reporté	197 177,88 €
<b>TOTAL Dépenses de Fonctionnement</b>		<b>1 062 177,88 €</b>	<b>TOTAL Recettes de Fonctionnement</b>		<b>1 062 177,88 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					
20	Immobilisations incorporelles	9 994,00 €	13	Subventions d'investisst	78 008,65 €
204	Subv d'équipit versées	125 000,00 €	16	Emprunts et dettes assimilées	157 117,16 €
21	Immobilisations corporelles	131 235,91 €	21	Immobilisations corporelles	
23	Immobilisations en cours	241 870,09 €	10	Dotations, fonds et réserves	37 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	101 800,00 €	1068	Excédents fonct. capitalisés	79 316,58 €
			138	Autres subv. investissement	30 000,00 €
			165	Dépôts et cautionnts	2 500,00 €
			024	Produits cessions immobilis	35 000,00 €
			021	Virt de la sect° de fonctionnt	262 377,88 €
040	Opérat] ordre trsf. entre sect.	28 000,00 €	040	Opérat° ordre trsf. entre sect°	4 700,00 €
001	Solde exécut. négatif reporté	48 120,27 €	001	Solde exécut. négatif reporté	
<b>TOTAL Dépenses d'Investissement</b>		<b>686 020,27 €</b>	<b>TOTAL Recettes d'Investissement</b>		<b>686 020,27 €</b>

**BUDGET DU SERVICE DE DISTRIBUTION DE L'EAU**

*Pour : 13 - Contre : 00 - Abstention : 00.*

Dépenses			Recettes		
Chapitre	Libellé	Proposition	Chapitre	Libellé	Proposition
<b>SECTION D'EXPLOITATION</b>					
011	Charges à caractère général	7 600,00 €	013	Atténuations de charges	
012	Charges pers., frais assimilés		70	Produits services, domaine	
014	Atténuations de produits		73	Impôts et taxes	
65	Autres charges gest. courante		74	Dotations et participations	
66	Charges financières		75	Autres pduits gest. courante	0 €
67	Charges exceptionnelles		76	Produits financiers	
023	Virt à section d'investissement	125 322,89 €			
			77	Produits sur opérations gestion	1 500,00 €
042	Opérat° ordre trsf. entre sect.	24 100,00 €	042	Opérat° ordre trsf. entre sect.	900,00 €
002	Résultat reporté		002	Résultat reporté	206 522,89 €
<b>TOTAL Dépenses d'Exploitation</b>		<b>208 922,89 €</b>	<b>TOTAL Recettes d'Exploitation</b>		<b>208 922,89 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					
			13	Subventions d'investisst	30 400,00 €
			16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles	41 000,00 €	20	Immobilisations incorporelles	
21	Immobilisations corporelles	20 000,00 €	21	Immobilisations corporelles	
23	Immobilisations en cours	284 428,53 €	23	Immobilisations en cours	
27	Autres immobil financières		27	Autres immobil financières	
16	Emprunts et dettes assimilées		1068	Excédents fonct. capitalisés	
			021	Virt de la sect° de fonctionnt	125 322,89 €
040	Opérat] ordre trsf. entre sect.	900,00 €	040	Opérat° ordre trsf. entre sect°	24 000,00 €
001	Solde d'exécution reporté		001	Solde d'exécution reporté	166 605,64 €
<b>TOTAL Dépenses d'Investissement</b>		<b>346 328,53 €</b>	<b>TOTAL Recettes d'Investissement</b>		<b>346 328,53 €</b>

### BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Pour : 13 - Contre : 00 - Abstention : 00.

Dépenses			Recettes		
Chapitre	Libellé	Proposition	Chapitre	Libellé	Proposition
<b>SECTION D'EXPLOITATION</b>					
011	Charges à caractère général	5 013,86 €	013	Atténuations de charges	
012	Charges pers., frais assimilés	1 000,00 €	70	Produits services, domaine	22 500,00 €
014	Atténuations de produits	1 500,00 €	73	Impôts et taxes	
65	Autres charges gest. courante	5,00 €	74	Dotations et participations	2 000,00 €
66	Charges financières	7 500,00 €	75	Autres pduits gest. courante	50,00 €
67	Charges exceptionnelles	600,00 €	76	Produits financiers	
023	Virt à section d'investissement	8 748,31 €			
042	Opérat° ordre trsf. entre sect.	9 555,00 €	042	Opérat° ordre trsf. entre sect.	5 576,00 €
002	Résultat reporté		002	Résultat reporté	3 796,17 €
<b>TOTAL Dépenses d'Exploitation</b>		<b>33 922,17 €</b>	<b>TOTAL Recettes d'Exploitation</b>		<b>33 922,17 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					
20	Immobilisations incorporelles	0 €	13	Subventions d'investisst	
21	Immobilisations corporelles		20	Immobilisations incorporelles	
23	Immobilisations en cours	9 485,86 €	1068	Excédents fonct. capitalisés	6 332,55 €
16	Emprunts et dettes assimilées	9 574,00 €	021	Virt de la sect° de fonctionnt	8 748,31 €
040	Opérat. ordre trsf. entre sect.	5 576,00 €	040	Opérat° ordre trsf. entre sect°	9 555,00 €
001	Solde exécut. négatif reporté	5 055,57 €	001	Solde d'exécution reporté	
<b>TOTAL Dépenses d'Investissement</b>		<b>24 635,86 €</b>	<b>TOTAL Recettes d'Investissement</b>		<b>24 635,86 €</b>

### BUDGET SECTIONS DE COMMUNE

Pour : 13 - Contre : 00 - Abstention : 00.

Dépenses			Recettes		
Chapitre	Libellé	Proposition	Chapitre	Libellé	Proposition
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
011	Charges à caractère général	7 100,00 €	013	Atténuations de charges	
012	Charges pers., frais assimilés		70	Produits services, domaine	25,00 €
014	Atténuations de produits		73	Impôts et taxes	
65	Autres charges gest. courante		74	Dotations et participations	
66	Charges financières		75	Autres pduits gest. courante	775,00 €
67	Charges exceptionnelles	280,00 €	76	Produits financiers	
			77	Produits exceptionnels	
023	Virt à section d'investissement		042	Opérat° ordre trsf. entre sect.	
042	Opérat° ordre trsf. entre sect.		043	Opérat° ordre intér. section	
002	Résultat reporté		002	Résultat reporté	6 580,00 €
<b>TOTAL Dépenses de Fonctionnement</b>		<b>7 380,00 €</b>	<b>TOTAL Recettes de Fonctionnement</b>		<b>7 380,00 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					
20	Immobilisations incorporelles		13	Subventions d'investisst	
21	Immobilisations corporelles	530,00 €	16	Emprunts et dettes assimilées	
23	Immobilisations en cours	17 964,59 €	10	Dotations, fonds et réserves	
16	Emprunts et dettes assimilées		1068	Excédents fonct. capitalisés	
			024	Pduits cessions immobilis.	
			021	Virt de la sect° de fonctionnt	
040	Opérat] ordre trsf. entre sect.		040	Opérat° ordre trsf. entre sect°	
001	Solde d'exécution reporté		001	Solde d'exécution reporté	18 494,59 €
<b>TOTAL Dépenses d'Investissement</b>		<b>18 494,59 €</b>	<b>TOTAL Recettes d'Investissement</b>		<b>18 494,59 €</b>

### BUDGET LOTISSEMENT DE LA SEDELLE

Pour : 13 - Contre : 00 - Abstention : 00.

Dépenses			Recettes		
Chapitre	Libellé	Proposition	Chapitre	Libellé	Proposition
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
011	Charges à caractère général		013	Atténuations de charges	
012	Charges pers., frais assimilés		70	Produits services, domaine	15 000,00 €
014	Atténuations de produits		73	Impôts et taxes	
65	Autres charges gest. courante	29 995,47 €	74	Dotations et participations	
66	Charges financières		75	Autres pduits gest. courante	
67	Charges exceptionnelles		76	Produits financiers	
023	Virt à section d'investissement		042	Opérat° ordre trsf. entre sect.	
042	Opérat° ordre trsf. entre sect.				



**CONSEIL MUNICIPAL de la commune de SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT (CREUSE)**  
**PROCES-VERBAL de la Séance du 09 avril 2021**

043	Opérat° ordre trsf. entre sect.	10 000,00 €	043	Opérat° ordre intér. section	10 000,00 €
002	Résultat reporté		002	Résultat reporté	14 995,47 €
<b>TOTAL Dépenses de Fonctionnement</b>		<b>39 995,47 €</b>	<b>TOTAL Recettes de Fonctionnement</b>		<b>39 995,47 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					
20	Immobilisations incorporelles		13	Subventions d'investisst	
21	Immobilisations corporelles		16	Emprunts / dettes assimilées	9 637,92 €
23	Immobilisations en cours		10	Dotations, fonds et réserves	
16	Emprunts et dettes assimilées		1068	Excédents fonct. capitalisés	
			024	Pduits cessions immobilis.	
			021	Virt de la sect° de fonctionnt	
040	Opérat] ordre trsfert entre sect	10 000,00 €	040	Opérat° ordre trsf. entre sect°	10 000,00 €
001	Solde d'exécution reporté	9 637,92 €	001	Solde d'exécution reporté	
<b>TOTAL Dépenses d'Investissement</b>		<b>19 637,92 €</b>	<b>TOTAL Recettes d'Investissement</b>		<b>19 637,92 €</b>

**OBJET : VOTE TAUX D'IMPOSITION 2021**

*Pour : 12 - Contre : 01 - Abstention : 00.*

Monsieur le Maire indique que l'ordre du jour de la séance comporte la fixation par le Conseil municipal des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021.

Monsieur le Maire rappelle les taux votés pour 2020

libellés	Bases 2020	Taux voté pour 2020
Taxe d'habitation	1 065 620	12,48 %
Taxe foncière Propriétés bâties	908 953	13,02 %
Taxe foncière Propriétés non bâties	116 367	71,79 %

Monsieur le Maire explique qu'en application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021, par application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020, et à l'allocation compensatrice TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels.

Monsieur le Maire propose de reprendre les taux de référence vu sur l'état N°1259 de notification des produits prévisionnels

libellés	Bases	Taux proposé pour 2021
Taxe foncière Propriétés bâties	820 900	35,95 %
Taxe foncière Propriétés non bâties	117 900	71,79 %

La totalisation des ressources fiscales prévisionnelles pour 2021

Produit attendu des taxes à taux voté	Total des autres taxes	Allocations compensatrices	Contribution coefficient correcteur	Montant prévisionnel 2021 au titre de la fiscalité locale
379 754	20 349	53 238	-79 022	374 319

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré fixe les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 :

libellés	Bases	Taux votés pour 2021
Taxe foncière Propriétés bâties	820 900	35,95 %
Taxe foncière Propriétés non bâties	117 900	71,79 %



**OBJET : CHARGE FONCTIONNEMENT DES ECOLES**

*Pour : 13 - Contre : 00 - Abstention : 00.*

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, comme chaque année, il y a lieu de fixer les charges de fonctionnement des écoles.

Le conseil municipal fixe comme il suit la participation des communes concernées aux charges de fonctionnement des écoles :

Commune de BAZELAT : 1 élève X 400 € =	400 €
Commune de SAINT GERMAIN BEAUPRE : 12 élèves X 400 €=	4 800 €
Commune de VAREILLES : 7 élèves X 400 € =	2 800 €
Commune de ST LEGER BRIDEREIX : 1 élève X 400 € =	400 €

Le conseil municipal charge Monsieur le Maire d'émettre les titres de recettes correspondants auprès des communes concernées.

**OBJET : REGLEMENT DE FACTURE EN INVESTISSEMENT**

*Pour : 13 - Contre : 00 - Abstention : 00.*

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que certaines dépenses nécessitent leur imputation en section d'investissement en raison de leur caractère. Il propose de régler la facture d'achat de matériel en section d'investissement.

Il donne connaissance de ladite facture au Conseil municipal :

- Facture Adam ..... : 246,00 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide de régler la facture présentée d'un montant de 246,00 € T.T.C. en section d'investissement à l'article 2158, et charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision.

**OBJET : DEVIS BATIMENT COMMUNAL**

*Pour : 13 - Contre : 00 - Abstention : 00.*

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal des devis pour le remplacement de l'insert à bois au logement communal situé 1 rue Central :

- TRULLEN BATIMENT : 4 184,49 € H.T.
- SARL PARBAUD : 1 669,00 € H.T.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le devis de la SARL PARBAUD pour un montant de 1 669,00 € H.T. soit 2 002,80 € T.T.C. et autorise Monsieur le Maire à signer le devis et à mandater la somme correspondante.

**OBJET : SCHEMA DIRECTEUR D'EAU POTABLE**

*Pour : 13 - Contre : 00 - Abstention : 00.*

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du mémoire technique reçu par la Société INFRALIM concernant le diagnostic des installations de production et distribution d'eau potable.

Monsieur le maire précise que ce schéma directeur est subventionné à 70 % par l'agence Loire Bretagne et à 10 % par le département.

L'étude sera articulée autour de quatre phases :



- Phase 1 : Analyse de la situation actuelle et connaissance patrimoniale,
- Phase 2 : Proposition d'une sectorisation du réseau, pose des compteurs et exploitation des données,
- Phase 3 : Modélisation mathématique,
- Phase 4 : Schéma directeur.

Le montant est estimé à 27 425,00 € H.T

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le mémoire technique de la société INFRALIM et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

**OBJET : PROBLEME SANITAIRE RECURRENT EAU POTABLE**

Monsieur Le Maire donne lecture des derniers résultats d'analyses d'eau reçus et qui ne présente plus de non-conformité ; d'autres analyses vont se poursuivre dans les mois à venir.

**OBJET : MISE EN PLACE DU RANDO GUIDE**

Monsieur le Maire explique que le rando-guide est en cours de finalisation. Le départ sera au bourg, en face de la Mairie.

L'ensemble du conseil municipal remercie les personnes qui ont œuvrés à la réalisation du rando-guide.

**OBJET : PARTICIPATION TRANSPORT SCOLAIRE**

*Pour : 13 - Contre : 00 - Abstention : 00.*

Monsieur le Maire informe que la campagne d'inscription aux transports scolaires de la Région Nouvelle-Aquitaine, au titre de la rentrée 2021/2022, débutera le 1<sup>er</sup> juin 2021, Monsieur le Maire demande l'avis à l'assemblée sur la modification de la part financière à notre charge, concernant les frais de transport qui incombent aux familles.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas modifier la part financière pour la rentrée 2021/2022.

**OBJET : REFERENDUM BIEN DE SECTION**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 05 mars 2021 concernant la demande d'acquisition d'un bien de Section au village de la Rebeyrolle, Il précise que le vote se fera par correspondance et que le dépouillement aura lieu le 5 juin 2021.

**OBJET : INFORMATION SUR LES ACHATS FORAGES**

Monsieur le Maire nous informe qu'il a eu un rendez-vous avec le notaire pour la finalisation des achats de terrains concernant les forages et de la Villa Family.

**OBJET : PROJET ADRESSAGE LA POSTE**

*Pour : 13 - Contre : 00 - Abstention : 00.*

Monsieur le Maire rappelle l'intérêt d'établir un plan d'adressage de la commune (numérotage et dénomination des voies). Une meilleure identification des lieux dits et des maisons faciliterait à la fois l'intervention des services de secours mais également la gestion des livraisons en tous genres.

De plus, cet adressage constitue un pré-requis obligatoire pour le déploiement de la fibre optique, en permettant notamment la localisation de 100 % des foyers et facilitant ainsi la commercialisation des prises.





La dénomination et le numérotage des voies communales relèvent de la compétence du Conseil Municipal qui règle par ses délibérations les affaires de la commune (article L.2121-29 du CGCT). Ils constituent une mesure de police générale que le Maire peut exercer pour des motifs d'intérêt général. La commune a réalisé un recensement des voies. Mais afin de disposer d'un plan d'adressage fiable, la Poste propose d'effectuer l'audit de fiabilisation des adresses ainsi que le plan d'adressage et un accompagnement à la communication, pour un montant de 3 600€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Valide le principe général de dénomination et numérotage des voies de la commune,
- Autorise l'engagement des démarches à la mise en œuvre de la dénomination et du numérotage des voies,
- Autorise Mr le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à la mise en place de l'adressage sur la commune
- Approuve la prestation complémentaire du plan d'adressage de la Poste d'un montant de 3 600€ HT (4 320€ TTC).

#### **OBJET : ADOPTION REGLEMENT INTERIEUR**

*Pour : 12 - Contre : 00 - Abstention : 01.*

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de son souhait de se doter d'un règlement intérieur et d'organisation du temps de travail s'appliquant à l'ensemble du personnel communal quel que soit leur statut (titulaire, non titulaire, public, privé, saisonniers ou occasionnels).

Il concerne l'ensemble des locaux et lieux d'exécution des tâches.

Le présent règlement intérieur a pour but d'organiser la vie et les conditions d'exécution du travail dans la collectivité.

Dès son entrée en vigueur, un exemplaire du présent règlement sera notifié à chaque agent de la collectivité.

Considérant que le projet de règlement intérieur et du temps de travail soumis à l'examen du Comité Technique a pour ambition de garantir un traitement équitable des agents et faciliter l'application des règles et prescriptions édictées par le statut de la fonction Publique Territoriale, notamment en matière :

- De règles de vie dans la collectivité,
- De gestion du personnel, local et matériel,
- D'hygiène et de sécurité
- De gestion de discipline
- D'avantages instaurés par la commune
- D'organisation du travail (congrés, CET, RTT...)

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 11 mars 2021, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte le règlement intérieur du personnel communal dont le texte est joint à la présente délibération, décide de communiquer ce règlement à tout agent employé à la Mairie.

#### **OBJET : ECOLES : ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE**

*Pour : 11 - Contre : 00 - Abstention : 02.*

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de L'inspecteur d'académie sur l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,



**CONSEIL MUNICIPAL de la commune de SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT (CREUSE)**  
**PROCES-VERBAL de la Séance du 09 avril 2021**

Il précise que conformément aux dispositions de l'article D.521-12 III du code de l'éducation, la décision d'organisation de la semaine scolaire prise par le directeur académique des services de l'éducation nationale ne peut porter sur une durée supérieure à trois ans.

Il rajoute que cette décision peut être renouvelée pour une période de trois ans.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'organiser la semaine d'enseignement de 24 heures sur 4 jours pour une période de trois ans comme suit,

Lundi : 9h00 à 12h15 et 13h45 à 16h30

Mardi : 9h00 à 12h15 et 13h45 à 16h30

Jeudi : 9h00 à 12h15 et 13h45 à 16h30

Vendredi : 9h00 à 12h15 et 13h45 à 16h30

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter les horaires proposées.

**OBJET : QUESTIONS DIVERSES**

1. Les Lignes Directrices de Gestion (LDG) doivent être instaurées au sein de la collectivité.
2. Monsieur Devaud signale qu'il a reçu un appel d'un habitant pour un dépôt sauvage en allant vers le méfie toi (pneus ...). Monsieur le Maire répond qu'on a déjà connaissance un dépôt (vers la carrière) le débarrassage est en cours et que quelqu'un ira voir.
3. Monsieur Devaud signale que certains de ces piquets ont été coupés par l'épareuse communale et souhaiterait que les personnes responsables fassent plus attention.

La séance est levée à 21h48.

Le Maire,	La Secrétaire de séance,
Pierre DECOURSIER	Myriam BROGNARA